



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE



# Les Aires permanentes d'Accueil des Gens du Voyage dans le Département de Meurthe-et-Moselle







Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

## EDITO

*Le suivi de la mise en œuvre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Meurthe-et-Moselle incombe au Préfet et à la Présidente du Conseil Départemental.*

*Dans ce cadre, un recueil des aires d'accueil des gens du voyage en Meurthe-et-Moselle a été créé en 2014, à destination des familles des gens du voyage qui souhaitent traverser le territoire et également pour toutes les collectivités qui ont créé ces équipements.*

*Une première mise à jour de ce document a été réalisée en 2017, cette version est actualisée avec les renseignements obtenus en octobre 2020 auprès de chaque gestionnaire d'aires permanentes d'accueil.*

*Ce recueil mis en ligne sur le site de l'État en Meurthe-et-Moselle et du Conseil Départemental, reste un outil d'information qui a vocation à être diffusé largement.*

*La Présidente du Conseil Départemental,*

Valérie BEAUSERT-LEICK

*Le préfet,*

Arnaud COCHET

# SOMMAIRE

<b>I - Préambule</b> .....	<b>pages 4 à 8</b>
1 Rappel du contexte légal.....	4
2 Rappel de la définition du terme « gens du voyage ».....	4
3 Approbation du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Meurthe-et-Moselle 2019-2024 .....	4
4 Aires permanentes d'accueil - État d'avancement du schéma de Meurthe-et-Moselle.....	5
5 Rappel de la définition d'une « aire d'accueil des gens du voyage »...	5
6 Descriptif général des aires d'accueil du département.....	6
7 Réalisation de fiches descriptives des aires d'accueil du département..	6
8 Carte faisant l'état d'avancement des prescriptions du schéma par secteurs géographiques.....	7
9 Tableau des prescriptions du schéma 2019-2024.....	8
<b>II - Fiches descriptives des aires permanentes d'accueil en service dans le département</b> .....	<b>pages 9 à 52</b>
Aire de Jamy	10
Aire de Longwy/Longlaville	14
Aire de Longuyon	18
Aire de Lunéville	22
Aire de Maxéville	26
Aire de Mont-Saint-Martin	30
Aire de Neuves-Maisons	34
Aire de Pompey	38
Aire de Pont-à-Mousson	42
Aire de Tomblaine	46
Aire de Toul	50
Tableau récapitulatif des caractéristiques des aires d'accueil	54

# PREAMBULE

## 1 – Rappel du contexte légal

La loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage prévoit dans chaque département :

- l'élaboration et l'approbation conjointe par le Préfet et le Président du Conseil Départemental d'un schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

La loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les EPCI se substituent aux communes dans leurs obligations relatives à la mise en œuvre des prescriptions du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Les EPCI ont la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires des gens du voyage »

La loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 a renforcé la prise en compte de la sédentarisation comme mode de vie des voyageurs par l'intégration de leurs besoins au sein des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH), des Plans Départementaux d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et des SDAHGDV.

Les obligations réglementaires du SDAHGDV relatives aux gens de grand passage et aux aires permanentes d'accueil sont étendues aux terrains familiaux.

Les dispositions relatives aux titres de circulation (livrets de circulation et livrets spéciaux de circulation) et à la commune de rattachement sont abrogées depuis le 29 janvier 2017.

## 2 – Rappel de la définition du terme « gens du voyage »

L'article 1er de la loi du 5 juillet 2000, précise que les gens du voyage sont « des personnes dont l'habitat traditionnel est constitué de résidences mobiles ». La loi vise un habitat en résidence mobile à caractère traditionnel excluant de fait les personnes sans domicile fixe ainsi que celle vivant, à défaut d'un autre habitat, dans un habitat mobile ou léger.

## 3 – Approbation du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Meurthe-et-Moselle 2019-2024

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Meurthe-et-Moselle a été approuvé le 24 avril 2019 par le Préfet et le Président du Conseil Départemental.

31 communes de plus de 5 000 habitants ont dans le département des obligations à respecter par rapport à la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 citée ci-dessus. La loi NOTRe du 7 août 2015 transfère l'ensemble des moyens, droits et obligations liés à la compétence "aires d'accueil des gens du voyage" à l'EPCI qui vient en substitution des communes membres. Le transfert de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2017 s'applique donc aux communes inscrites au schéma départemental d'accueil des gens du voyage ou, le cas échéant, lorsqu'une ou des communes membres de moins de 5000 habitants ont créé des aires d'accueil bien que non tenues par le schéma départemental de financer une telle opération.

#### 4 – Aires permanentes d'Accueil - État d'avancement du schéma de Meurthe-et-Moselle

On comptabilise à ce jour 11 aires d'accueil en service sur le département (représentant 270 places de stationnement) sur les 13 prévues (308 places au total).

À ce jour, il reste une aire de 15 places à réaliser sur la communauté de communes du Pays Haut Val d'Alzette ainsi qu'une aire de 19 places sur la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences.

La carte située en page 7 du recueil permet de visualiser les objectifs réalisés inscrits dans le schéma ou restant à produire en matière d'aires d'accueil, par secteurs géographiques.

#### 5 – Rappel de la définition d'une « aire d'accueil des gens du voyage »

« L'aire d'accueil des gens du voyage » est destinée à l'accueil de petits groupes de familles ou pour des familles seules pratiquant l'itinérance, dont les durées de séjour sont variables et généralement courtes, pouvant aller jusqu'à plusieurs mois.

Comme le prévoit le décret n°2001-569 du 29 juin 2001 relatif aux normes techniques applicables aux aires d'accueil, elle doit être dotée des équipements sanitaires comportant au minimum un bloc sanitaire, intégrant au moins une douche et deux WC, pour 5 places de caravanes. Chaque caravane doit pouvoir accéder aisément à un branchement d'eau et d'électricité et à une évacuation d'eaux usées et aux équipements sanitaires. Souvent, quand elles le peuvent, les collectivités en charge de la gestion des aires privilégient les blocs sanitaires correspondant mieux aux attentes des usagers et permettant une meilleure appropriation des équipements par les familles.

Au sein d'une aire d'accueil, la place de caravane doit permettre d'assurer le stationnement d'une caravane, de son véhicule tracteur et, le cas échéant, de sa remorque. La surface privative moyenne par place de caravanes ne doit pas être inférieure à 75 m<sup>2</sup> d'après le décret cité ci-dessus.

Enfin, à noter que les aires prévues dans le schéma ont vocation à accueillir exclusivement des ménages français ou étrangers en situation régulière.

## 6 - Descriptif général des aires d'accueil du département

Les aires d'accueil sont gérées soit directement par les collectivités (en régie) soit par un prestataire dans le cadre d'une délégation de service public, comme les sociétés Saint-Nabor Services, Société VAGO, ACGV Service ou encore SG2A l'Hacienda.

Les conditions d'accueil sont variables d'une aire à l'autre. Elles dépendent :

- de leur localisation plus ou moins éloignée des centres-villes ;
- de leur capacité plus ou moins grande (allant de 8 places à 60 places de stationnement) ;
- de leur type d'aménagement, a minima respectant ainsi le décret relatif aux normes ou avec des blocs individualisés plus pratiques pour les familles ;
- de la présence ou non d'un système de télégestion ;
- de leur règlement intérieur (dérogation possible ou pas en cas d'hospitalisation, de scolarisation des enfants, ...).

Les tarifs d'occupation des aires varient quelque peu d'un équipement à l'autre. Certains gestionnaires appliquent des frais de séjour différents en fonction des équipements (sanitaires collectifs ou individuels, du nombre de véhicules et/ou de caravanes). D'autres tiennent aussi compte de l'âge des résidents ou du stationnement en période hivernale.

## 7 - Réalisation de fiches descriptives des aires d'accueil du département

Des fiches descriptives de chacune des aires d'accueil du département ont été réalisées par le service Habitat Constructions Durables de la DDT, Politiques Territoriales de l'Habitat. Elles permettent d'avoir toutes les informations utiles pour choisir l'équipement correspondant au mieux aux besoins et attentes des familles de passage en Meurthe-et-Moselle. Pour chacune d'elles, il y est inscrit :

- la date de mise en service,
- le nombre de places agréées,
- le nom du maître d'ouvrage,
- le nom du gestionnaire,
- le numéro de téléphone à contacter pour avoir des renseignements complémentaires,
- des photos,
- les horaires d'accès,
- l'adresse,
- les caractéristiques (surface, nombre de blocs sanitaires...)
- un plan d'ensemble,
- les tarifs (frais de séjour, consommation des fluides),
- les conditions d'accueil (durée du séjour autorisée, données financières notamment le montant de la caution, pièces justificatives demandées...).

Enfin, chaque fiche contient des informations portant sur la scolarisation des enfants (liste des établissements, coordonnées des personnes ressources...), afin de faciliter au maximum leur accès et leur intégration dans les écoles du département.



## 9 – Tableau des prescriptions du schéma 2019-2024

Schéma 2019-2024	
EPCI	Prescriptions
CA de Longwy	Une aire de 19 places à Mont-Saint-Martin Une aire de 40 places à Longwy / Longlaville
CC Terra Lorraine du Longuyonnais	Une aire de 12 places à Longuyon
CC du Pays Haut Val d'Azette	Une aire de 30 places à créer (15 places pour la Meurthe-et-Moselle / 15 places pour la Moselle)
CC du Territoire de Lunéville à Baccarat	Une aire de 20 places à Lunéville
CC Orne Lorraine Confluences	Une aire de 17 places à Jamy Une aire de 19 places à créer
CC du Bassin de Pont-à-Mousson	Une aire de 40 places à Pont-à-Mousson
CC Terres Toulaises	Une aire de 34 places à Toul
CC du Bassin de Pompey	Une aire de 10 places à Pompey
CC Moselle et Madon / CC du Pays du Sel et du Vermois	Une aire de 14 places à Nauves-Maisons
Métropole du Grand Nancy	Une aire de 60 places à Maxéville Une aire de 8 places à Tomblaine Aire de Seichamps fermée suite à dégradations
<b>SDAHGV 2019-2024 : 13 aires / 308 places</b>	

## II

### **Fiches descriptives des aires permanentes d'accueil en service dans le département de Meurthe-et-Moselle**



# AIRE D'ACCUEIL DE JARNY

## 17 PLACES DE STATIONNEMENT AGRÉÉES

**DATE DE MISE EN SERVICE :** Novembre 2009

**Maîtrise d'ouvrage :** Communauté de Communes  
Orne Lorraine Confluences

**GESTIONNAIRE :** Communauté de Communes Orne  
Lorraine Confluences



**N° DE TÉLÉPHONE A CONTACTER :**  
06.61.38.49.09



### **HORAIRE D'ACCÈS A L'AIRE DES CARAVANES :**

Entrées et départs enregistrés par le gestionnaire lors de son passage quotidien sur l'aire ;  
- du lundi au samedi 2h/jour de 8h00 à 10h00.

En cas d'arrivée en dehors de ces heures de présence, gestionnaire joignable sur son téléphone portable (06.61.38.49.09) de 8h00 à 19h00 du lundi au dimanche.

**LOCALISATION** : avenue de Nancy – 54 800 JARNY (parcelles cadastrales AT n°78 et 76 issues des parcelles AT n°15 et 16).

**CARACTÉRISTIQUES** :

- surface de l'aire : 4 000 m<sup>2</sup> environ,
- capacité : **17 places** de 77m<sup>2</sup> chacune,
- **1 bloc sanitaire** comprenant 6 WC et 4 douches dont 1 WC + 1 douche et 1 lave-main accessibles pour les personnes à mobilité réduite,
- **1 bureau d'accueil** pour le gestionnaire.

**PLAN D'ENSEMBLE DE L'AIRE** :



## TARIFS :

- frais de séjour :  
3 € par jour et par place de 1 caravane et 2 véhicules moteur,
- consommation des fluides :  
3,21 € TTC par m3 d'eau et 0,10 € TTC par kWh d'électricité,
- pas de système de télégestion.

## CONDITIONS D'ACCUEIL SUR L'AIRE :

- Durée du séjour :
  - Durée du séjour limitée à 3 mois maximum,
  - Durée entre chaque séjour : 2 mois minimum,
  - Prolongations de séjours pouvant être accordées en raison d'une situation particulière à titre exceptionnel, examen au cas par cas.
- Données financières :
  - Dépôt d'une caution de 80 €,
  - Paiement du droit de place et des fluides (eau et électricité) : 1 seul forfait de 30 € chaque semaine, avec un ajustement en fin de séjour.
- Pièces justificatives demandées :
  - Présentation des pièces d'identité et des papiers d'identification des véhicules, qui seront photocopiés,
  - Acceptation du règlement intérieur présenté par le gestionnaire,
  - Réalisation d'un état des lieux.

## TAUX D'OCCUPATION DE L'AIRE EN % :

	Janv	Fevr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sep	Oct	Nov	Déc	% Annuel
2015	74,4	49,6	54,7	59,0	41,2	58,4	55,4	50,7	55,5	51,6	57,3	64,1	56,0
2016	58,8	55,8	53	50,3	47,1	47,1	47,1	40	61,6	67,4	50,2	63,6	53,5
2017	70,6	53,6	56,7	52,9	54,3	52,2	51,8	50,3	44,3	52,3	47,7	52,4	53,2
2018	66,6	68,7	60,9	53,1	62,8	64,3	71,7	71,7	70,2	63,8	70,6	77,6	66,8
2019	68,1	59	49,5	60,4	58,8	52,9	52,9	57,5	55,3	64,7	49,8	49,7	56,57

## SCOLARISATION DES ENFANTS :

- **Engagement de scolarisation des enfants en âge de l'être.**

- Liste des écoles où peuvent être scolarisés les enfants :

- **École Pablo Picasso – 18 rue Gabriel Péri – 54 800 JARNY**  
03.82.33.12.58  
[ce.0541796J@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0541796J@ac-nancy-metz.fr)

- Collège ayant une convention d'accueil ponctuel pour les enfants bénéficiant des cours du CNED :

- **Collège Louis Aragon- 7 Rue Foch, BP 61- 54000 JARNY**  
03.82.33.15.76  
Les jeudis matins en période scolaire de 10h00 à 12h00.

- Coordonnées des personnes ressources :

- **CASNAV CAREP – Accompagnement des enseignants -Rectorat Nancy-Metz (site Saurupt) –**  
28 rue de Saurupt – 54 000 NANCY  
Personne référente : Anne Kuhnel  
Tél : 03.83.86.27.33 – Fax : 03.83.86.27.14  
mel : [anne.kuhnel@ac-nancy-metz.fr](mailto:anne.kuhnel@ac-nancy-metz.fr) ou [ce.casnav-carep@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.casnav-carep@ac-nancy-metz.fr)

- Association « Amitiés Tsiganes » pour [le voler social](#) : service d'accompagnement des gens du voyage et pour [le centre de documentation](#) –  
**Médiation sanitaire** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019  
Adresse : 15 rue Laurent Bonnevey – Bâtiment Tilleul argenté – 54000 NANCY

- **Pierrick CLAUDE - Coordonnateur Antenne Mobile Scolaire Enfants du Voyage 54**  
Tél : 03.83.98.00.69  
Mél : [pierrick.claude@ac-nancy-metz.fr](mailto:pierrick.claude@ac-nancy-metz.fr)

# AIRE D'ACCUEIL DE LONGLAVILLE/LONGWY

**40 PLACES DE STATIONNEMENT AGRÉÉES**

**MAÎTRISE D'OUVRAGE : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION  
DE LONGWY**

**GESTIONNAIRE : SOCIÉTÉ VAGO**

**N° DE TÉLÉPHONE A CONTACTER : 06.27.56.19.74**



**HORAIRE D'ACCÈS A L'AIRES DES CARAVANES :**

**- lundi au vendredi 6 demi-journées par semaine + astreinte téléphonique 24/24**

**LOCALISATION** : rond point centre de tri postal – 54810 LONGLAVILLE/54400 LONGWY.

**CARACTÉRISTIQUES** :

- surface de l'aire : 197 067 m<sup>2</sup>,
- capacité : **40 places** de 76 m<sup>2</sup> en moyenne,
- **10 blocs sanitaires** comprenant chacun 2WC, 2 douches et 2 éviers dont 1 bloc accessible pour les personnes à mobilité réduite (c'est-à-dire 1WC, 1 douche et 1 évier aménagé pour les PRM)
- **1 bureau d'accueil** pour le gestionnaire.

**PLAN D'ENSEMBLE DE L'AIRE** :



## TARIFS :

- frais de séjour :  
9,50 € par jour et par emplacement de 2 caravanes,

- consommation des fluides :  
inclus dans le forfait,

système de télégestion ATYS

## CONDITIONS D'ACCUEIL SUR L'AIRE :

### ▪ Durée du séjour :

- Durée du séjour limitée à 3 mois maximum par aire,
- Durée d'un mois minimum entre chaque séjour de 3 mois maximum.
- prolongation dans la limite d'un renouvellement pour 1 mois en cas d'hospitalisation d'un membre de la famille sur l'emplacement
- prolongation unique pour enfant(s) scolarisé(s), délais maximum de 3 mois correspondant à la fin du trimestre scolaire.

### ▪ Données financières :

- Dépôt d'une caution en liquide de 250 €.

### ▪ Pièces justificatives demandées :

- Signature du présent règlement intérieur,-
- Présentation et copie de la carte grise et du certificat d'assurance correspondant du véhicule tracteur et de la caravane principale,
- Réalisation d'un état des lieux à l'entrée puis en fin de séjour.

## TAUX D'OCCUPATION DE L'AIRE EN % :

*Cette aire fermée depuis juillet 2013 est à nouveau en service depuis le 8 juillet 2019.*

	Janv	Fevr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sep	Oct	Nov	Déc	% Annuel
2012	84,3	76,3	83,1	94,4	97,6	87,7	61,7	80,5	93,6	100	85,5	76,9	<b>91,59</b>
2013	60,9	64,5	91,1	97,9	89,3	41,9	x	x	x	x	x	x	<b>74,5</b>
2019	x	x	x	x	x	x	68,7	98,9	98,8	100	100	95,81	<b>93,6</b>

## SCOLARISATION DES ENFANTS :

- **Engagement de scolarisation des enfants en âge de l'être.**

- **Liste des écoles où peuvent être scolarisés les enfants :**

- École maternelle Dartein- 10 Rue Poincaré – 54400 LONGWY

03.82.24.31.83

[ce.0540671L@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0540671L@ac-nancy-metz.fr)

- École maternelle Joliot Curie – Rue René Picart – 54810 LONGLAVILLE

03.82.24.16.18

[ce.0541486X@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0541486X@ac-nancy-metz.fr)

- École maternelle Les 4 Vents – Avenue de la Concorde – 54440 HERSERANGE

03.82.24.29.87

[ce.0541275T@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0541275T@ac-nancy-metz.fr)

- École élémentaire Albert 1<sup>er</sup> - avenue Albert 1<sup>er</sup> – 54400 LONGWY

03.82.24.33.37

[ce.0540655U@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0540655U@ac-nancy-metz.fr)

- École élémentaire Paul Doumer – rue René Getti – 54810 LONGLAVILLE

03.82.24.34.91

[ce.05442192P@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.05442192P@ac-nancy-metz.fr)

- École élémentaire Landrivaux – Rue de Landrivaux – 54440 HERSERANGE

03.82.24.28.44

[ce.0542270Z@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0542270Z@ac-nancy-metz.fr)

- Collège ayant une convention d'accueil ponctuel pour les enfants bénéficiant des cours du CNED :

Collège Léodile Bera- 1 Rue du Stade- 54810 LONGLAVILLE

03.82.39.54.00

Les mardis et jeudis matins en période scolaire de 10h10 à 12h.

- Coordonnées des personnes ressources :

- CASNAV CAREP Rectorat Nancy-Metz (site Saurupt) – 28 rue de Saurupt –  
54 000 NANCY

Tél : 03.83.86.27.33 – Fax : 03.83.86.27.14

Mél : [ce.casnav-carep@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.casnav-carep@ac-nancy-metz.fr)

- Association « Amitiés Tsiganes » pour [le volet social](#) : service d'accompagnement des gens du voyage et pour [le centre de documentation](#) –  
Médiation sanitaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019

Adresse : 15 rue Laurent Bonnevey – Bâtiment Tilleul argenté – 54000 NANCY

- Pierrick CLAUDE - Coordonnateur Antenne Mobile Scolaire Enfants du Voyage 54

Tél : 03.83.98.00.69

Mél : [pierrick.claude@ac-nancy-metz.fr](mailto:pierrick.claude@ac-nancy-metz.fr)

# AIRE D'ACCUEIL DE LONGUYON

## 12 PLACES DE STATIONNEMENT AGRÉÉES

DATE DE MISE EN SERVICE : octobre 2010

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes Terre  
Lorraine du Longuyonnais

GESTIONNAIRE : **ACGV – LA ROCHELLE**



N° DE TÉLÉPHONE A CONTACTER : 06.25.64.73.47



### HORAIRE D'ACCÈS A L'AIRE DES CARAVANES :

- lundi au vendredi de 08h30 à 12H00 et de 13H00 à 16H00
  - samedi de 9H00 à 12H00
- Astreinte téléphonique 7j/7, 24H/24

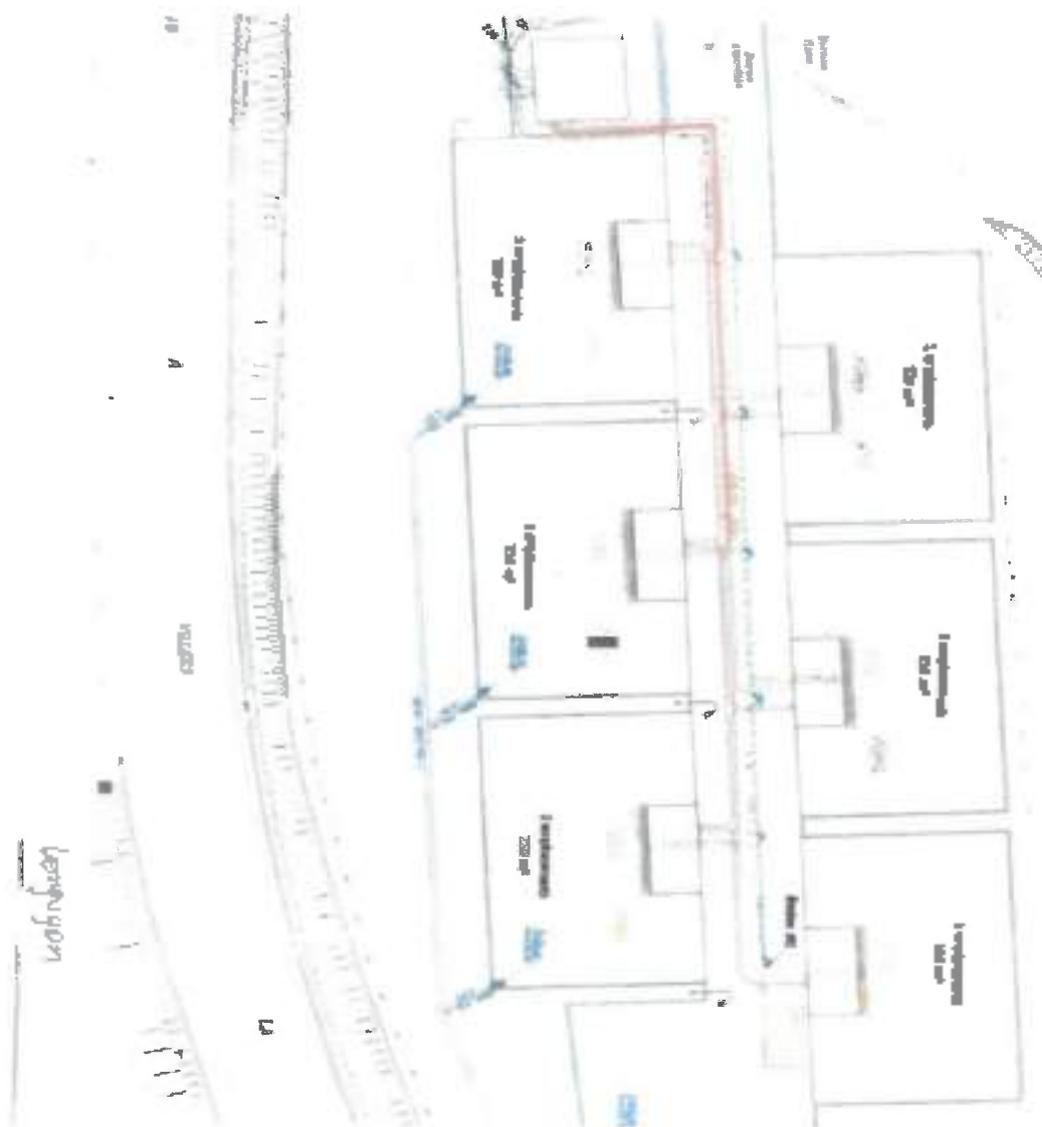


**LOCALISATION :** lieu-dit « La Machine » - route de Viviers - 54260 LONGUYON (parcelle cadastrale AH49).

**CARACTÉRISTIQUES :**

- surface de l'aire : 4 000 m<sup>2</sup> environ,
- capacité : **12 places** de 110 m<sup>2</sup> chacune en moyenne,
- **6 blocs sanitaires** comprenant chacun 2 WC, 2 douches dont 1 bloc accessible pour les personnes à mobilité réduite (c'est-à-dire 1 WC, 1 douche et 1 évier extérieur aménagés pour les PMR),
- **1 bureau d'accueil** pour le gestionnaire.

**PLAN D'ENSEMBLE DE L'AIRE :**



## TARIFS :

- **frais de séjour :**  
4,20 € par jour et par place
- **consommation des fluides :**  
4 € TTC par m<sup>3</sup> d'eau et 0,18 € TTC par kWh d'électricité
- **système de télégestion en place**

## CONDITIONS D'ACCUEIL SUR L'AIRE :

### • Durée du séjour :

- **Durée du séjour limitée à 3 mois maximum,**
- **Renouvellement autorisé 1 fois en cas d'hospitalisation d'un membre de la famille ou de scolarisation (demande à formuler 15 jours avant le terme de la convention),**
- **Durée entre chaque séjour : 1 mois minimum,**
- **Nombre total de séjours limité à 2 par année civile**

### • Données financières :

- **Dépôt d'une caution en liquide de 105 €**
- **Pré-paiement** permettant l'accès à l'eau et l'électricité.

### • Pièces justificatives demandées :

- **Signature du règlement intérieur,**
- **Présentation de la carte nationale d'identité valide,**
- **Présentation et copie de la carte grise du véhicule tracteur et du certificat d'assurance correspondant,**
- **Photocopie de la carte grise de la caravane et de l'attestation d'assurance correspondante si il y a,**
- **Réalisation d'un état des lieux en début et fin de séjour.**

## TAUX D'OCCUPATION DE L'AIRE EN % :

	Janv	Fevr	Mars	Avr	Mai	Jun	Juil	Aout	Sep	Oct	Nov	Déc	% Annuel
2015	96,8	91,7	84,9	95,6	97,0	85,6	83,6	90,1	91,7	91,7	91,7	96,2	<b>91,4</b>
2016	91,7	84	91,7	83,3	83,3	76,1	77,2	100	100	98,6	97,5	100	<b>90,3</b>
2017	96,8	93,1	96,8	100	93,6	89,2	91,4	71,2	82,5	96,8	96,9	96	<b>92</b>
2018	100	100	100	98,3	94,4	84,7	22,6	66,4	84,4	83,3	39,2	48,7	<b>76,8</b>
2019	55,7	49,4	90,3	91,7	89,5	69,2	20,7	26,6	54,4	43	41,7	38,2	<b>55,8</b>

## SCOLARISATION DES ENFANTS :

- **Engagement de scolarisation des enfants en âge de l'être.**

- Liste des écoles où peuvent être scolarisés les enfants :

- École maternelle Paul Marie - 9 rue Albert Lebrun – 54 260 LONGUYON

03.82.39.31.09

[ce.0540654T@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0540654T@ac-nancy-metz.fr)

- École maternelle Jacques Cartier - 15 rue Emile Zola – 54 260 LONGUYON

03.82.39.31.49

[ce.0541276U@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0541276U@ac-nancy-metz.fr)

- École élémentaire Jacques Cartier - 15 rue Emile Zola – 54 260 LONGUYON

03.82.39.30.66

[ce.0541276U@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0541276U@ac-nancy-metz.fr)

- École élémentaire Louise Michel – 1 avenue O Gorman – 54 260 LONGUYON

03.82.39.30.54

[ce.0542217S@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0542217S@ac-nancy-metz.fr)

- Collège ayant une convention d'accueil ponctuel pour les enfants bénéficiant des cours du CNEP :

Collège Paul Verlaine- 18 Avenue Charles de Gaulle- 54260 LONGUYON

03.82.26.57.22

Les mardis matins en période scolaire de 10h00 à 12h00.

- Coordonnées des personnes ressources :

- CASNAV CAREP – Accompagnement des enseignants -Rectorat Nancy-Metz (site Saurupt) –  
28 rue de Saurupt – 54 000 NANCY

Personne référente : Anne Kuhnelt

Tél : 03.83.86.27.33 – Fax : 03.83.86.27.14

mel : [anne.kuhnelt@ac-nancy-metz.fr](mailto:anne.kuhnelt@ac-nancy-metz.fr) ou [ce.casnav-carep@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.casnav-carep@ac-nancy-metz.fr)

- Association « Amitiés Tsiganes » pour [le volet social](#) ; service d'accompagnement des gens du voyage et pour [le centre de documentation](#) –

Médiation sanitaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019

Adresse : 15 rue Laurent Bonnefoy – Bâtiment Tilleul argenté – 54000 NANCY

- Pierrick CLAUDE - Coordonnateur Antenne Mobile Scolaire Enfants du Voyage 54

Tél : 03.83.98.00.69

Mél : [pierrick.claude@ac-nancy-metz.fr](mailto:pierrick.claude@ac-nancy-metz.fr)

# AIRE D'ACCUEIL DE LUNEVILLE

**20 PLACES DE STATIONNEMENT AGRÉÉES**

**DATE DE MISE EN SERVICE : Février 2013**

**MAÎTRISE D'OUVRAGE : Communauté de communes du  
Territoire de Lunéville à Baccarat**

**GESTIONNAIRE : SG2A l'Hacienda**

**N° DE TÉLÉPHONE A CONTACTER :**

**Mme HEIM Sylvie 06.69.36.90.28**



**HORAIRES D'ACCÈS A L'AIRES DES CARAVANES :**

**- du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h30**

**le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.**

**LOCALISATION : chemin du Rianois (à proximité de la rue du Docteur Paul Kahn) – 54300  
LUNÉVILLE.**

## CARACTÉRISTIQUES DE L'AIRE :

- surface de l'aire : 4440 m<sup>2</sup>,
- capacité : **20 places** de 91 à 129 m<sup>2</sup>,
- **5 blocs sanitaires** comprenant chacun 2 WC, 2 douches et 2 évier extérieurs dont 1 bloc sanitaire accessible pour les personnes à mobilité réduite (PMR) (c'est-à-dire 2 WC, 2 douches et 2 évier extérieurs aménagés pour les PMR),
- **1 bureau d'accueil** pour le gestionnaire,

## PLAN D'ENSEMBLE DE L'AIRE :



## TARIFS :

- **frais de séjour :**  
**5 € par jour et par emplacement de 2 caravanes (tarif pour un séjour de moins de 60 jours)**
- **consommation des fluides payable d'avance :**  
**4,80 € TTC par m<sup>3</sup> d'eau et 0,18 € TTC par kWh d'électricité,**
- **pas de système de télégestion – Facturation tous les lundis.**
- **pénalité de 2 € par jour à son propriétaire pour tout animal non tenu.**
- **caution de 35 € pour l'accès internet par mise à disposition d'un boîtier CPL.**

## CONDITIONS D'ACCUEIL SUR L'AIRE :

### •Durée du séjour :

- Durée de séjour limitée à 2 mois maximum,
- Renouvellement autorisé 1 fois en cas d'hospitalisation d'un membre de la famille (demande à formuler 15 jours avant le terme de la convention d'occupation) et prolongation accordée en cas de scolarisation d'enfants (jusqu'à fin du trimestre scolaire),
- Délai de carence entre 2 séjours : 2 mois minimum,
- Nombre total de séjours limités à 2 par année civile.

### •Données financières :

- Dépôt d'une caution en liquide de 150 € avance sur fluides inclus.
- Pré-paiement des droits de stationnement et permettant l'accès à l'eau et l'électricité (caution de 50 € en liquide à la semaine).

### •Pièces justificatives :

- Déclaration de l'identité de l'occupant et celle de son conjoint le cas échéant ainsi que le nombre d'enfants à charge occupant chaque caravane (présentation du livret de famille),
- Remplissage d'un registre d'entrée,
- Être en règle : papier d'identité, assurances en cours des caravanes et des véhicules tracteurs et en responsabilité civile, certificats de vaccination des animaux,
- Dépôt de l'original de la carte grise de chaque caravane et de l'attestation d'assurance correspondante qui seront rendues lors du départ,
- Possession de véhicules et caravanes en état de marche,
- Signature du règlement intérieur,
- Réalisation d'un état des lieux et relevé des compteurs individuels d'eau et d'électricité au début puis en fin de séjour.

## TAUX D'OCCUPATION DE L'AIRE EN % :

	Janv	Fevr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sep	Oct	Nov	Déc	% annuel
2015	14,7	18,8	26,3	24,7	16,6	21,2	8,5	15,6	33,5	9,5	26,8	21,5	19,8
2016	22,4	31	24,7	31,8	30	8,2	4,4	17,4	33,8	32	21,7	18,1	22,9
2017	16,8	22,1	24,5	27,7	13,6	0	10,3	23,2	8,7	11	44,3	50	21
2018	49	44,3	56,1	62,3	24,5	43,7	47,7	33,2	52,7	72,6	57,7	47,7	49,3
2019	52,6	50	49	40,3	42,9	51,3	65,5	31,6	46,3	31,6	40,7	43,6	45,4

## SCOLARISATION DES ENFANTS :

- **Engagement de scolarisation des enfants en âge de l'être.**

- Liste des écoles où peuvent être scolarisés les enfants :

- École maternelle Villebois Marvail – Rue Caumont de la Force – 54300 LUNÉVILLE

03.83.73.89.46

[ce.0540700T@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0540700T@ac-nancy-metz.fr)

- École primaire Monnais – 1 ter rue bosquets – 54300 LUNÉVILLE

03.83.73.88.97

[ce.0542342C@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0542342C@ac-nancy-metz.fr)

- École élémentaire Demangeot – 5 place des Carmes – 54300 LUNÉVILLE

03.83.74.37.64

[ce.0540683Z@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0540683Z@ac-nancy-metz.fr)

- Collège ayant une convention d'accueil ponctuel pour les enfants bénéficiant des cours du CNED :

- Collège Charles Guérin- 7 Rue Maurice Cossou- 54300 LUNÉVILLE

03.83.76.62.00

Les mardis matins en période scolaire de 10h10 à 11H55.

- Coordonnées des personnes ressources :

- CASNAV CAREP – Accompagnement des enseignants -Rectorat Nancy-Metz (site Saurupt)

- 28 rue de Saurupt – 54000 NANCY

Personne référente : Anne Kuhnel

Tél : 03.83.86.27.33 – Fax : 03.83.86.27.14

mel : [anne.kuhnel@ac-nancy-metz.fr](mailto:anne.kuhnel@ac-nancy-metz.fr) ou [ce.casnav-carep@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.casnav-carep@ac-nancy-metz.fr)

- Association « Amitiés Tsiganes » pour [le volet social](#) : service d'accompagnement des gens du voyage et pour [le centre de documentation](#) –

Médiation sanitaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019

Adresse : 15 rue Laurent Bonuevay – Bâtiment Tilleul argenté – 54000 NANCY

- Pierrick CLAUDE - Coordonnateur Antenne Mobile Scolaire Enfants du Voyage 54

Tél : 03.83.98.00.69

mel : [pierrick.claude@ac-nancy-metz.fr](mailto:pierrick.claude@ac-nancy-metz.fr)

# AIRE D'ACCUEIL DE MAXEVILLE «Manitas de Plata»

**60 PLACES DE STATIONNEMENT AGRÉÉES**

**DATE DE MISE EN SERVICE : 1<sup>er</sup> Juin 2006**

**MAÎTRISE D'OUVRAGE : MÉTROPOLÉ  
DU GRAND NANCY  
GESTIONNAIRE : MÉTROPOLÉ  
DU GRAND NANCY**

**N° DE TÉLÉPHONE A CONTACTER : 03.83.96.43.51**



## **HORAIRES D'ACCÈS A L'AIRE DES CARAVANES:**

- lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- sauf le vendredi jusqu'à 16h30
- pas de permanence le samedi

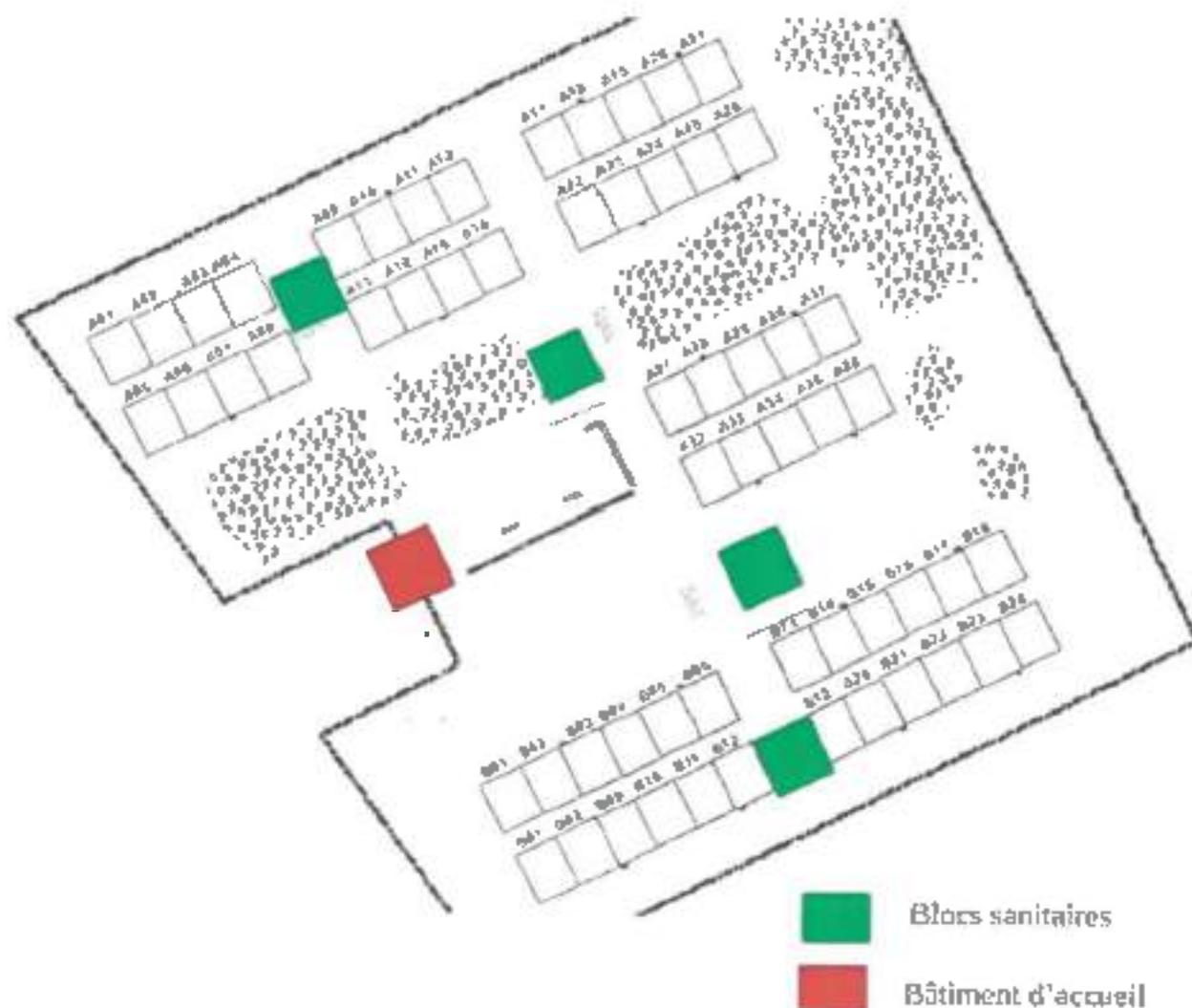
Service d'astreinte possible en cas de difficultés, au-delà des heures de présence des agents d'accueil.

**LOCALISATION** : rue Jean Monnet – 54320 MAXEVILLE (parcelle AM 0085).

**CARACTERISTIQUES** :

- surface de l'aire : 4 hectares environ, 56 939m<sup>2</sup> – propriété de la Métropole du Grand Nancy
- capacité : **60 places** de 130 m<sup>2</sup> (100 m<sup>2</sup> enrobés + 30 m<sup>2</sup> en herbes),
- **Installation de sanitaires collectifs** (2 blocs simples de 15 m<sup>2</sup> et 2 blocs doubles de 30 m<sup>2</sup>) comprenant 12 douches, 24 WC et un sanitaire accessible pour personnes à mobilité réduite (1 WC, 1 douche),
- **6 locaux techniques**
- **1 bureau d'accueil** pour les agents d'accueil + **1 salle commune réservée aux activités** (ex : permanences sociales et de santé, accompagnement scolaire et éducatif, réunions d'informations et de concertation de la Métropole du Grand Nancy).

**PLAN D'ENSEMBLE DE L'AIRE** :



**TARIFS** : les tarifs sont revus au 1<sup>er</sup> août de chaque année.

- **frais de séjour** :

3,39 € par place et par jour (et 2 € en période hivernale entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 1<sup>er</sup> mars)

- **consommation des fluides** :

3,5759 € TTC par m<sup>3</sup> d'eau et 0,1295 € TTC par kWh d'électricité

- système de télégestion en place sur l'aire

### **CONDITIONS D'ACCUEIL SUR L'AIRE :**

#### • **Durée du séjour** :

- Durée du séjour limitée à 3 mois consécutifs,

- **Prolongation du séjour accordée à titre exceptionnel** (demandes motivées et justifiées déposées au minimum 15 jours avant la date d'expiration du séjour), notamment pour des familles ayant des enfants scolarisés dans une école, un collège ou un lycée sur présentation de justificatifs,

- Durée entre chaque séjour : 1 mois minimum.

#### • **Données financières** :

- Dépôt d'une **caution de 80 €**,

- **Avance de 40 €** à verser à l'arrivée sur l'aire pour les droits de stationnement, l'accès à l'eau et l'électricité. Coupure des fluides lorsque le compte du titulaire de la place n'a plus un solde positif, sauf la nuit tout au long de l'année.

#### • **Pièces justificatives demandées** :

- Attestation par écrit de prise de connaissance du règlement intérieur;

- Présentation du livret de famille, d'une attestation d'assurance responsabilité civile ainsi que le certificat d'immatriculation ou carte grise des caravanes pour photocopie,

- Établissement d'une fiche d'état des lieux à l'entrée et à la sortie de l'aire.

#### • **Fermeture annuelle** :

- fermeture annuelle de l'aire prévue quelques semaines pour des raisons d'hygiène et de nécessité d'entretien

### **TAUX D'OCCUPATION DE L'AIRE EN % :**

	Janv	Fevr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sep	Oct	Nov	Déc	% annuel
2015	96,3	93,9	95,3	80,2	71,2	56,2	42,1	63,2	83,6	86,7	82,2	87,6	<b>78,2</b>
2016	88,6	96,5	91,2	93	78,1	77,8	59,6	59,4	77,6	88,7	89,4	95,7	<b>82,8</b>
2017	96,3	93,3	95,5	90,8	74,4	41,6	5,9	59,6	89,9	94,8	98,6	95,3	<b>78</b>
2018	99,3	98,8	86,6	70,4	60,8	55,8	46,1	26	91,7	81,9	93,6	85,3	<b>74,7</b>
2019	94,8	97,8	95,5	90,2	74,7	58,3	18,9	84,7	79,9	86,5	79	75,1	<b>77,8</b>

## SCOLARISATION DES ENFANTS :

- **Engagement de scolarisation des enfants en âge de l'être.**
- **Liste des écoles où peuvent être scolarisés les enfants :**

### - Écoles élémentaires :

- Alfred Mézières - 16 rue Alfred Mézières - 54000 Nancy - 03.83.30.56.62
- Boudonville - 56 rue de Boudonville - 54000 NANCY - 03.83.97.22.04
- Buthégnemont - 158 avenue de Boufflers - 54000 NANCY - 03.83.97.11.43
- Buffon - 26 rue de la Bergamote - 54000 NANCY - 03.83.98.35.92
- Moselly - 2 allée Aimé Cézaire - 54000 NANCY - 03.83.98.35.65
- La Fontaine - 1 avenue Pinchard - 54000 NANCY - 03.83.97.26.87
- Jules Ronsains - rue du Brénon- 54320 MAXEVILLE - 03.83.96.30.54
- Saint Exupéry - 3 rue de la Chiers - 54320 MAXEVILLE - 03.83.96.13.72
- Vautrin - 2 rue Courbet - 54320 MAXEVILLE - 03.83.35.32.14

### - Écoles maternelles :

- Alfred Mézières - 9 allée Saint Vincent - 54000 NANCY - 03.83.37.31.31
- Boudonville - 60 rue de Boudonville - 54000 NANCY - 03.83.97.26.48
- Buthégnemont - 45 rue Anne Fériet - 54000 NANCY - 03.83.97.10.97
- Buffon - 26 rue de la Bergamote - 54000 NANCY - 03.83.98.41.05
- Moselly - Les Aulnes - 54000 NANCY - 03.83.97.11.45
- Michelet - rue Dominique Louis - 54000 NANCY - 03.83.98.34.21
- La Fontaine - 1 avenue Pinchard - 54000 NANCY - 03.83.97.20.99
- Jules Ronsains - rue du Brénon- 54320 MAXEVILLE - 03.83.96.32.76
- Saint Exupéry - 1 rue de la Chiers - 54320 MAXEVILLE - 03.83.98.71.62
- Vautrin - 32 rue du 15 septembre - 54320 MAXEVILLE - 03.83.35.40.70

### - Collège ayant une convention d'accueil ponctuel pour les enfants bénéficiant des cours du CNED :

- Collège La Fontaine- 6 Rue de la Moselle- 54250 MAXEVILLE  
03.83.96.16.55

Les vendredis matins en période scolaire de 10h10 à 11h55.

### - Coordonnées des personnes ressources :

- CASNAV CAREP - Accompagnement des enseignants - Rectorat Nancy-Metz (site Saurupt)  
- 28 rue de Saurupt - 54000 NANCY  
Personne référente : Anne Kuhnel  
Tél : 03.83.86.27.33 - Fax : 03.83.86.27.14  
mel : [anne.kuhnel@ac-nancy-metz.fr](mailto:anne.kuhnel@ac-nancy-metz.fr) ou [ce.casnav-carep@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.casnav-carep@ac-nancy-metz.fr)

- Association « Amitiés Tsiganes » pour [le volet social](#) : service d'accompagnement des gens du voyage et pour [le centre de documentation](#) -  
Médiation sanitaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019  
Adresse : 15 rue Laurent Bonnevey - Bâtiment Tilleul argenté - 54000 NANCY

- Pierrick CLAUDE - Coordinateur Antenne Mobile Scolaire Enfants du Voyage 54  
Tél : 03.83.98.00.69  
Mél : [pierrick.claude@ac-nancy-metz.fr](mailto:pierrick.claude@ac-nancy-metz.fr)

# AIRE D'ACCUEIL DE MONT-SAINT-MARTIN

## 15 PLACES DE STATIONNEMENT AGRÉÉES

DATE DE MISE EN SERVICE : Novembre 2007

MAÎTRISE D'OUVRAGE : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION  
DE LONGWY

GESTIONNAIRE : **SOCIÉTÉ VAGO Gestion**

N° DE TÉLÉPHONE A CONTACTER : 06.27.56.19.74



### HORAIRE D'ACCÈS A L'AIRE DES CARAVANES :

- Présence du gardien sur l'aire, du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 +  
Astreinte téléphonique 24/24 et 7J/7.

LOCALISATION : Rue Jean Jaurès – 54350 MONT-SAINT-MARTIN (parcelle AM 196).

## CARACTÉRISTIQUES :

- surface de l'aire : 21 170 m<sup>2</sup>,
- capacité : 15 places de 75 m<sup>2</sup> en moyenne,
- 4 blocs sanitaires comprenant chacun 2 WC, 2 douches et 2 évier extérieurs dont 1 bloc accessible pour les personnes à mobilité réduite (c'est-à-dire 1 WC, 1 douche et 1 évier extérieur aménagé pour les PRM),
- 1 bureau d'accueil pour le gestionnaire.

### PLAN D'ENSEMBLE DE L'AIRE :



## TARIFS :

- frais de séjour :  
9,50 € par jour et par emplacement de 2 caravanes.

- consommation des fluides :  
inclus dans le forfait.

- système de télégestion en place

## CONDITIONS D'ACCUEIL SUR L'AIRE :

• Durée du séjour :

- Durée du séjour limitée à 3 mois maximum sur l'aire

- Carence d'un mois minimum entre 2 séjours sur l'aire.

- Prolongation dans la limite d'un renouvellement pour 1 mois maximum en cas d'hospitalisation d'un membre de la famille sur l'emplacement

- Prolongation unique pour enfant(s) scolarisé(s), délais maximum de 3 mois correspondant à la fin du trimestre scolaire

• Données financières :

- Dépôt d'une caution en liquide de 250 €,

- Forfait hebdomadaire de 66,50 € payable d'avance.

• Pièces justificatives demandées :

- attestation de domiciliation

- Signature du présent règlement intérieur,

- Présentation et copie de la carte grise et du certificat d'assurance correspondant du véhicule tracteur et de la caravane principale,

- Réalisation d'un état des lieux

## TAUX D'OCCUPATION DE L'AIRE EN % :

2015	87,1	100	98,7	100	100	100	76,6	0	0	100	92,0	94,8	<b>79,1</b>
2016	87,5	100	100	100	91,2	46,7	67,3	91,4	100	95,3	87,6	79,4	<b>87,2</b>
2017	75,9	91,3	95,5	100	94,4	89,8	82,8	64,3	4,9	100	96,9	100	<b>83</b>
2018	98,3	100	100	98,6	96,6	98,2	97,9	96,1	100	100	98,7	70,3	<b>96,2</b>
2019	89,7	90,7	83,7	100	98,3	95,7	100	100	100	99,1	91,6	81,9	<b>94,2</b>

## SCOLARISATION DES ENFANTS :

- **Engagement de scolarisation des enfants en âge de l'être.**

- Liste des écoles où peuvent être scolarisés les enfants :

- École maternelle La Fontaine – Val Saint-Martin – 54350 MONT-SAINT-MARTIN

03.83.23.35.20

[re.0541489@ac-nancy-metz.fr](mailto:re.0541489@ac-nancy-metz.fr)

- École Jules Ferry - 54 rue Jeanne d'Arc – 54350 MONT-SAINT-MARTIN

03.82.23.30.80

[ce.0540778C@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0540778C@ac-nancy-metz.fr)

- École La Fontaine – 16 boulevard 8 mai 1945 – 54350 MONT-SAINT-MARTIN

03.83.23.27.00

[ce.0541600W@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0541600W@ac-nancy-metz.fr)

- Collège ayant une convention d'accueil ponctuel pour les enfants bénéficiant des cours du CNED :

- Collège Léodile Bera – 1 rue du Stade – 54810 LONGLAVILLE

03.82.39.54.00

Les mardis et jeudis matins en période scolaire de 10h10 à 12 h.

- Coordonnées des personnes ressources :

- CASNAV CAREP – Accompagnement des enseignants - Rectorat Nancy-Metz (site Saurupt)

– 28 rue de Saurupt – 54000 NANCY

Personne référente : Anne Kuhnél

Tél : 03.83.86.27.33 – Fax : 03.83.86.27.14

mel : [anne.kuhnél@ac-nancy-metz.fr](mailto:anne.kuhnél@ac-nancy-metz.fr) ou [ce.casnav-carep@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.casnav-carep@ac-nancy-metz.fr)

- Association « Amitiés Tsiganes » pour [le volet social](#) : service d'accompagnement des gens du voyage et pour [le centre de documentation](#) –

Médiation sanitaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019

Adresse : 15 rue Laurent Bonnevey – Bâtiment Tilleul argenté – 54000 NANCY

- Pierrick CLAUDE - Coordonnateur Antenne Mobile Scolaire Enfants du Voyage 54

Tél : 03.83.98.00.69

Mél : [pierrick.claude@ac-nancy-metz.fr](mailto:pierrick.claude@ac-nancy-metz.fr)

# AIRE D'ACCUEIL «CHAMP LE CERF» DE NEUVES-MAISONS

**14 PLACES DE STATIONNEMENT AGRÉÉES**

**DATE DE MISE EN SERVICE : Avril 2006**

**MAÎTRISE D'OUVRAGE : COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES DE MOSELLE-ET-MADON**

**GESTIONNAIRE : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE MOSELLE-ET-MADON/Saint-Nabor-Services**

**(CONVENTION DE PARTENARIAT ET  
D'EXPLOITATION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES DES PAYS DU SEI. ET DU VERMOIS)**



**N° DE TÉLÉPHONE A CONTACTER : 06.34.14.19.74**



**HORAIRE D'ACCÈS A L'AIRE DES CARAVANES :**

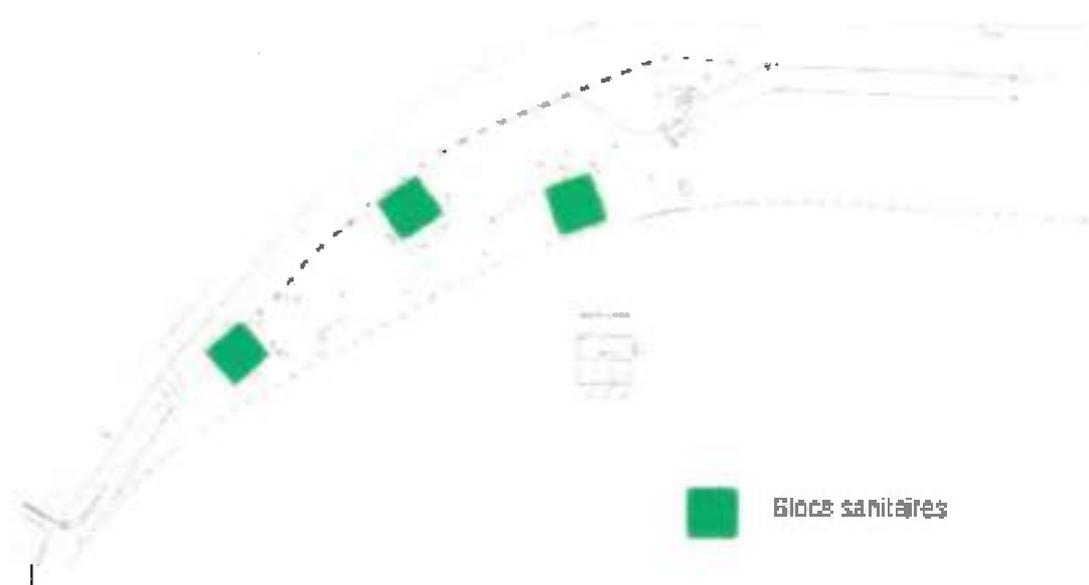
**le lundi de 10h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le mardi de 11h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,  
du mercredi au vendredi, de 11h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h30, et le samedi matin de 9h00 à  
12h00 + astreinte téléphonique 24/24**

**LOCALISATION :** lieu-dit « le Pré Jacob » - Rue des Fourrières - 54230 NEUVES-MAISONS (parcelle AC n°501).

### **CARACTÉRISTIQUES :**

- surface de l'aire : 7 000 m<sup>2</sup>,
- capacité : **14 places** de 75 à 198 m<sup>2</sup>,
- **3 blocs sanitaires**, dont :
  - **2 blocs sanitaires** comprenant chacun 2 WC, 1 douche,
  - **1 bloc sanitaire** comprenant 2 WC, 1 douche et 1 sanitaire (WC et douche) accessible pour personnes à mobilité réduite,
- **1 bureau d'accueil** pour l'agent d'accueil (intégré au sein du gymnase "Annie Villa" situé en face de l'aire).

### **PLAN D'ENSEMBLE DE L'AIRE :**



### **TARIFS :**

- **fraîs de séjour :**  
**3,10 € par jour et par place (2 caravanes + 2 véhicules tracteurs),**
- **consommation des fluides :**  
**4,00 € TTC par m<sup>3</sup> d'eau et 0,13 € TTC par kWh d'électricité,**
- **pas de télégestion**

## CONDITIONS D'ACCUEIL SUR L'AIRE :

### • Durée du séjour :

- **Durée du séjour limitée à 3 mois maximum (avec reconduction exceptionnelle notamment en période hivernale) ;**
- **Durée entre deux séjours: 1 mois minimum ;**
- **Renouvellement autorisé en cas d'hospitalisation et prolongation accordée en cas de scolarisation d'enfants (demande à formuler 15 jours avant le terme de la convention).**

### ▪ Données financières :

- **Dépôt d'une caution en numéraire de 130 €,**
- **Perception des droits : facturation à la semaine**
- **Paiement de l'eau et l'électricité selon la consommation relevée chaque semaine et encaissée immédiatement,**
- **Redevance pour service rendu en cas d'occupation sans droit ni titre : 10 €/jour**

### • Pièces justificatives demandées :

- **Présentation de la carte grise des caravanes (carte grise mise à disposition pour photocopie), de l'attestation carte vitale ou CAF (pour avoir une adresse administrative),**
- **Prise de connaissance du règlement et déclarer s'y conformer,**
- **Signature du contrat de séjour qui comprend le règlement, l'état des lieux, le dépôt de la caution et la remise des prises de branchements.**

## TAUX D'OCCUPATION DE L'AIRE EN % :

	Janv	Fevr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sep	Oct	Nov	Déc	% annuel
2015	23,7	34,2	59	25	26,3	29,3	45,2	60,1	58,3	70,3	66,7	56,0	46,2
2016	69,6	61,6	41,9	3,3	10,4	41,2	47	28,6	38,8	54,2	37,9	24,2	38,2
2017	39,6	42,4	39,6	41	39,6	41	39,6	41,2	48,8	68,9	66,2	48,4	46,4
2018	42,9	66,3	32	42,6	45,4	47,9	11,3	13,9	46,9	59,7	47,6	54,2	42,6
2019	37,1	16,1	18,2	21,4	23,7	28,6	14,3	9,9	31,4	35,7	33,1	22,8	24,4

## SCOLARISATION DES ENFANTS :

- **Engagement de scolarisation des enfants en âge de l'être,**

- **Liste des écoles où peuvent être scolarisés les enfants :**

- **École maternelle Léon Blum – Place Ernest Poirson –**  
54230 NEUVES-MAISONS 03.83.47.04.55  
[ce.0540883S@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0540883S@ac-nancy-metz.fr)

- **École élémentaire François Villon – rue Général Leclerc –**  
54230 NEUVES-MAISONS 03.83.47.02.33  
[ce.0542199X@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0542199X@ac-nancy-metz.fr)

- **École élémentaire Louise Michel – Place Ernest Poirson –**  
54230 NEUVES-MAISONS 03.83.47.03.40  
[ce.0540881P@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0540881P@ac-nancy-metz.fr)

- **École élémentaire Emile Zola – Place Ernest Poirson –**  
54230 NEUVES-MAISONS 03.83.47.04.53  
[ce.0540879M@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0540879M@ac-nancy-metz.fr)

- **Collège ayant une convention d'accueil ponctuel pour les enfants bénéficiant des cours du CNED :**

- **Collège Jules Ferry- Place Ernest Poirson- 54230 NEUVES MAISONS**  
03.83.47.06.56  
Les mardis matins en période scolaire de 10h10 à 11h55.

- **Coordonnées des personnes ressources :**

- **CASNAV CAREP – Accompagnement des enseignants -Rectorat Nancy-Metz (site Saurupt)**  
– 28 rue de Saurupt – 54000 NANCY  
Personne référente : Anne Kuhnel  
Tél : 03.83.86.27.33 – Fax : 03.83.86.27.14  
mel : [anne.kuhnel@ac-nancy-metz.fr](mailto:anne.kuhnel@ac-nancy-metz.fr) ou [ce.casnav-carep@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.casnav-carep@ac-nancy-metz.fr)

- **Association « Amitiés Tsiganes » pour [le volet social](#) : service d'accompagnement des gens du voyage et pour [le centre de documentation](#) –**  
**Médiation sanitaire** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019  
Adresse : 15 rue Laurent Bounevay – Bâtiment Tilleul argenté – 54000 NANCY

- **Pierrick CLAUDE - Coordinateur Antenne Mobile Scolaire Enfants du Voyage 54**  
Tél : 03.83.98.00.69  
Mél : [pierrick.claude@ac-nancy-metz.fr](mailto:pierrick.claude@ac-nancy-metz.fr)

# AIRE D'ACCUEIL DE POMPEY

## 10 PLACES DE STATIONNEMENT AGRÉÉES

DATE DE MISE EN SERVICE : Octobre 2007

MAÎTRISE D'OUVRAGE : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY  
GESTIONNAIRES : POLICE DE POMPEY et COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

N° DE TÉLÉPHONE A CONTACTER :

**03.83.49.81.81**



### HORAIRES D'ACCÈS A L'AIRE DES CARAVANES :

L'accueil s'effectue à la Communauté de Communes du Bassin de Pompey :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

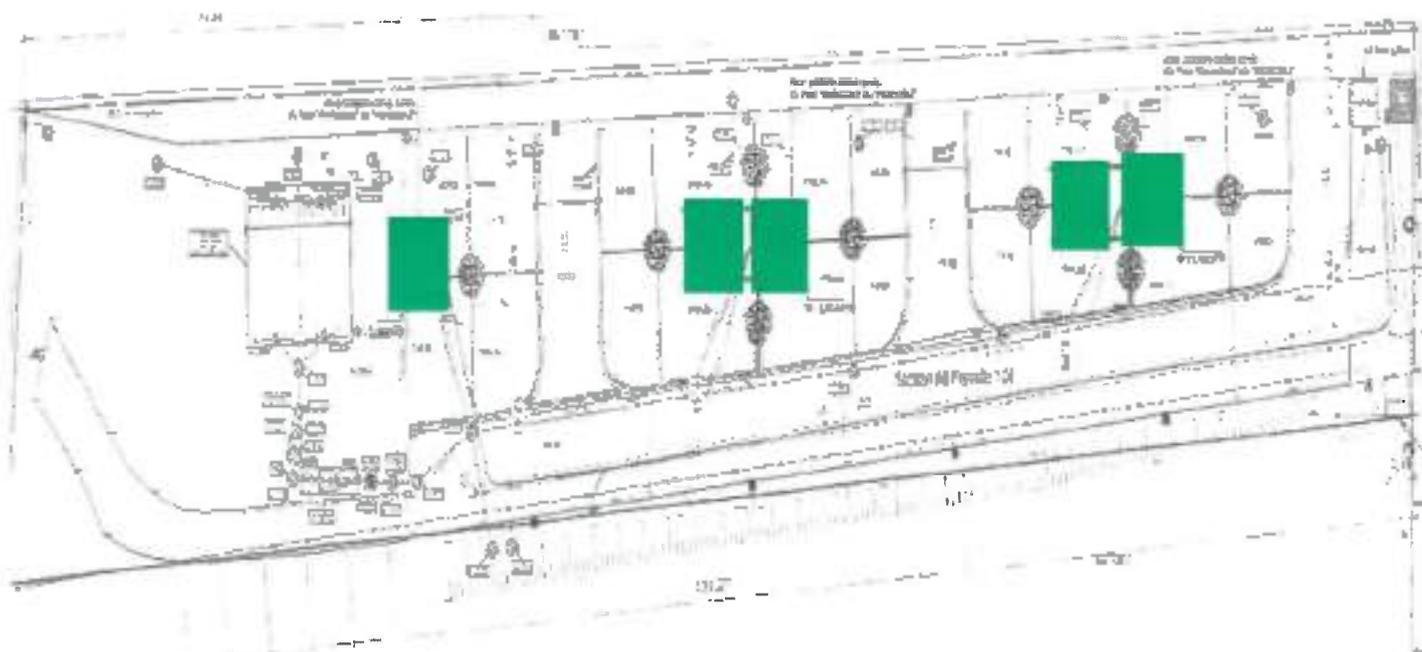
Les départs se font entre 8h30 et 11h00 ou entre 14h00 et 16h00.

**LOCALISATION :** Allée des jardiniers, à proximité du cimetière et des ateliers intercommunaux – 54340 POMPEY (parcelle cadastrale AB 101).

**CARACTÉRISTIQUES :**

- surface de l'aire : 2 000 m<sup>2</sup>,
  - capacité : **10 places** de 75 à 100 m<sup>2</sup> en moyenne **pouvant contenir maximum 2 caravanes et 2 véhicules tracteurs,**
  - **5 Blocs sanitaires** : Chaque place comprend 1 WC, 1 douche et l'évier extérieur. 1 WC et 1 douche aménagés dans un des blocs (place n°10) pour les personnes à mobilité réduite.
- Pas de local d'accueil, le gardiennage est assuré par la brigade intercommunale de police municipale.

**PLAN D'ENSEMBLE DE L'AIRE :**



Blocs sanitaires

### TARIFS (révisés annuellement) :

- frais de séjour :
  - jusqu'à 45 nuits, 3 € par nuit et par emplacement,
  - de 46 à 50 nuits, 6 € par nuit et par emplacement,
  - au delà de 60 nuits, 9 € par nuit et par emplacement.
- consommation des fluides :  
4,04 € TTC par m<sup>3</sup> d'eau et 0,19 € TTC par kWh d'électricité (tarifs hiver de novembre à mars inclus) et 0,15 € TTC par kWh d'électricité (tarifs été d'avril à octobre inclus).
- pas de télégestion

### CONDITIONS D'ACCUEIL SUR L'AIRE :

- Durée du séjour :
  - Durée du séjour limitée à 90 nuits maximum. Au-delà de 45 nuits, augmentation de la redevance avec une durée totale de séjour de pouvant excéder 90 nuits,
  - Carence de 4 mois à respecter entre 2 séjours sur l'aire,
  - Les demandes de dérogation en cas d'hospitalisation ou de scolarisation d'enfants seront étudiées au cas par cas.
- Données financières :
  - Dépôt d'une caution obligatoire de 150 €,
  - Paiement des fluides et d'une redevance correspondant à l'occupation de la place jusqu'au lundi suivant auprès du régisseur
  - Tous les lundis, relevé des fluides et passage de la police sur l'aire
- Pièces justificatives demandées :
  - Réalisation d'un état des lieux en début et fin de séjour,
  - Présentation de cartes grises de tous les véhicules des occupants (voitures et caravanes) (documents obligatoirement photocopiés avant installation : carte nationale d'identité ou à défaut livrets pour ceux qui les possèdent encore) ,
  - Prise de connaissance du règlement et son acceptation,
  - Pour le départ, prévenir obligatoirement la Police municipale de Pompey la veille avant 18h00.

### TAUX D'OCCUPATION DE L'AIRE EN % :

	Janv	Fevr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sep	Oct	Nov	Déc	% Annuel
2015	43	21	26	20	20	14	39	60	40	20	52	23	31,5
2016	0	19,3	55,5	73	25,2	27	28,4	40,7	0	7,4	37,3	30	28,7
2017	10,7	0	14,2	13,7	17,1	57,3	49,4	43,6	22,3	27,1	0,7	31,9	24
2018	33	13,4	26,8	35	3,9	13,3	20	20,7	0	7,7	41	6,8	18,5
2019	18,7	20	6,5	50,3	23,9	1,3	50	22,7	5,7	1,3	29,7	34,5	22

## SCOLARISATION DES ENFANTS :

- **Engagement de scolarisation des enfants en âge de l'être.**

- **Liste des écoles où peuvent être scolarisés les enfants :**

- **École maternelle Gilberte Monne – 1 rue des Brevelles – 54300 POMPEY**  
03.83.49.12.28  
[ce.0541230U@c-nancy-metz.fr](mailto:ce.0541230U@c-nancy-metz.fr)

- **École élémentaire Jeyeté – 1 rue Brévelles – 54340 POMPEY**  
03.83.24.32.06  
[ce.0542003J@c-nancy-metz.fr](mailto:ce.0542003J@c-nancy-metz.fr)

- **Coordonnées des personnes ressources :**

- **CASNAV CAREP – Accompagnement des enseignants -Rectorat Nancy-Metz (site Saurupt)**  
– 28 rue de Saurupt – 54000 NANCY  
Personne référente : Anne Kuhnel  
Tél : 03.83.86.27.33 – Fax : 03.83.86.27.14  
mel : [anne.kuhnel@ac-nancy-metz.fr](mailto:anne.kuhnel@ac-nancy-metz.fr) ou [ce.casnav-carep@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.casnav-carep@ac-nancy-metz.fr)

- **Association « Amitiés Tsiganes » pour [le volet social](#) : service d'accompagnement des gens du voyage et pour [le centre de documentation](#) –  
[Médiation sanitaire](#) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019  
Adresse : 15 rue Laurent Bonnevey – Bâtiment Tilleul argenté – 54000 NANCY**

- **Pierrick CLAUDE - Coordonnateur Antenne Mobile Scolaire Enfants du Voyage 54**  
Tél : 03.83.98.00.69  
Mél : [pierrick.claude@ac-nancy-metz.fr](mailto:pierrick.claude@ac-nancy-metz.fr)

**[Les inscriptions scolaires se réalisent uniquement auprès des services communaux de la Mairie de Pompey](#) Tél : 03.08.49.51.84 / mél : [service-ecolaire.mairie@pompey.fr](mailto:service-ecolaire.mairie@pompey.fr)**

# AIRE D'ACCUEIL DE PONT-A-MOUSSON

## 40 PLACES DE STATIONNEMENT AGRÉÉES

DATE DE MISE EN SERVICE : Octobre 2007

MAÎTRISE D'OUVRAGE : COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES DU BASSIN DE PONT-A-MOUSSON

GESTIONNAIRE : SOCIÉTÉ SAINT-NABOR  
SERVICES

N° DE TÉLÉPHONE A CONTACTER :  
03.55.07.01.62 ou 06.12.36.34.12



HORAIRES D'ACCÈS A L'AIRE DES CARAVANES :

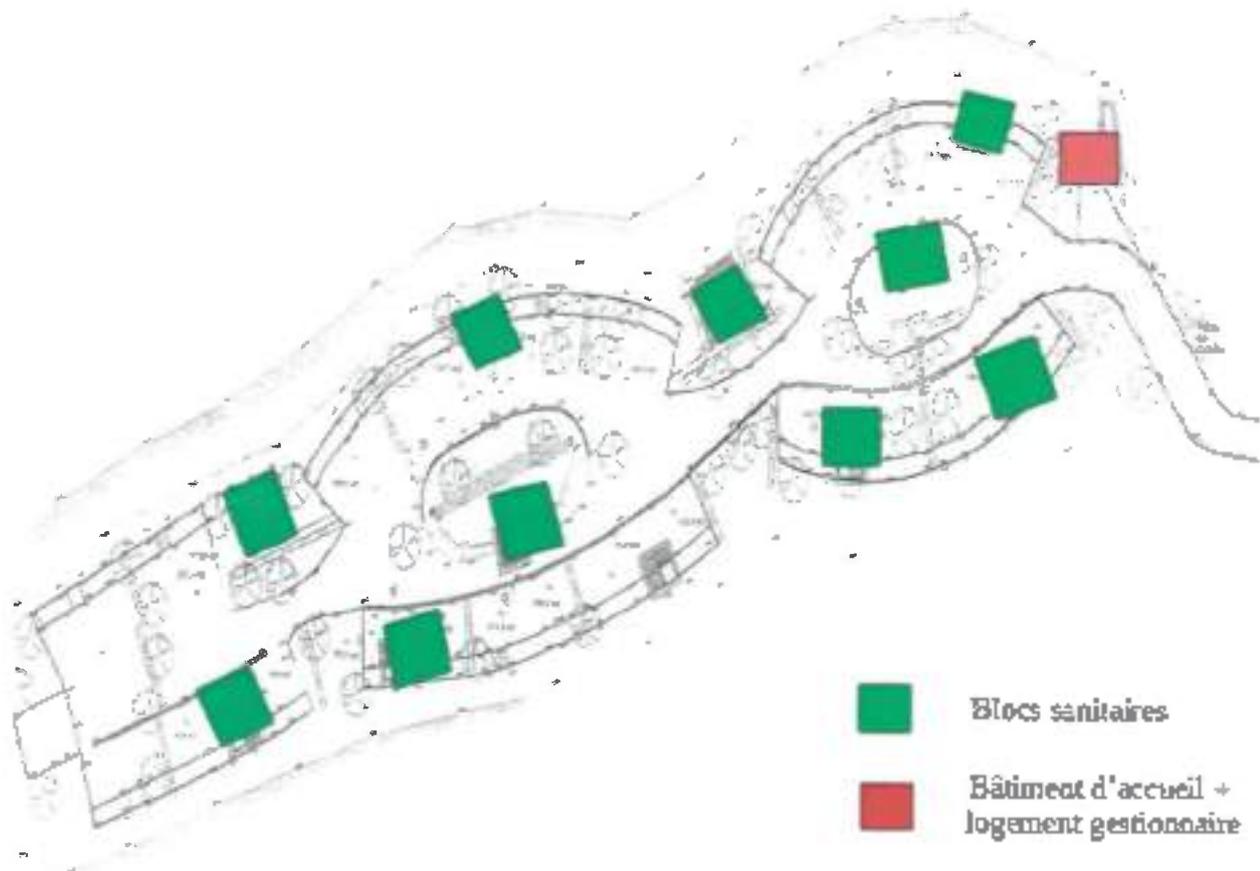
- tous les jours de l'année, 7j/7, 365j/365

**LOCALISATION** : route de Lesménils - D910 – lieu-dit « La Frèche » - 54700 PONT-A-MOUSSON (parcelles cadastrées ZA 68).

**CARACTÉRISTIQUES :**

- surface de l'aire : 31 246 m<sup>2</sup>,
- capacité : **40 places** de 100 à 110 m<sup>2</sup> en moyenne ;
- **10 modules sanitaires individualisés numérotés** comprenant chacun 2 WC et 2 douches, un espace ouvert sous auvent équipé d'un évier et d'un raccord pour machine à laver ;
- 1 WC et 1 douche pour les personnes à mobilité réduite installés dans le bâtiment d'accueil ;
- **1 bâtiment d'accueil** pour le gestionnaire et la conseillère sociale, avec **1 salle d'animation et de réunion et de 2 bureaux** ;
- **1 logement** de fonction de type 3 pour l'agent de permanence.

**PLAN D'ENSEMBLE DE L'AIRE :**



## TARIFS :

- frais de séjour :

- 4 € par jour et par véhicule aménagé ou par caravane avec son véhicule tracteur ;
- 2 € par jour et par véhicule aménagé ou par petite caravane (1 seul essieu) avec son véhicule tracteur supplémentaire sur le même emplacement appartenant en propre au titulaire de la première caravane, ce qui sera confirmé par la carte grise où devra figurer son même nom et prénom, ou celui de son conjoint ;

Cette disposition exceptionnelle nécessite l'accord du gestionnaire selon la demande de l'utilisateur qui, faute d'accord, peut occuper un emplacement à part entière au tarif de 3,00 € par jour ;

- 3 € par jour et par autre véhicule supplémentaire ;

- 2 € pour les voyageurs de 65 ans et plus propriétaires de leur caravane ;

- tarif hivernal (du 1<sup>er</sup> décembre à fin février) : tarif unique de 3 € par jour et par emplacement.

- consommation des fluides :

5,45 € TTC par m<sup>3</sup> d'eau et 0,15 € TTC par kWh d'électricité.

- pas de télégestion

## CONDITIONS D'ACCUEIL SUR L'AIRE :

• Durée du séjour :

- Durée de séjour limitée à 2 fois 3 mois maximum par année civile,
- Durée entre chaque séjour : 1 mois minimum,
- Pas de dérogation sur ces temps de séjour autorisée, sauf cas exceptionnel.

• Données financières :

- Versement d'un dépôt de garantie de 80 € ;
- Paiement au réel chaque semaine pour l'eau et l'électricité (pas de pré-paiement) ;
- Acceptation des modalités de paiement de la redevance de stationnement (tous les vendredis de la semaine écoulée et au moment du départ pour le séjour depuis le vendredi précédent).

• Pièces justificatives demandées :

- Acceptation du règlement intérieur communautaire ;
- Déclaration de l'identité de l'occupant et celle de son conjoint le cas échéant ainsi que le nombre d'enfants à charge occupant chaque caravane ;
- Présentation de documents en règle : papier d'identité, assurances en cours des caravanes et des véhicules tracteurs et en responsabilité civile ;
- Dépôt au bureau d'accueil de la carte grise de chaque caravane, qui sera rendue au départ,
- Remplissage d'un registre d'entrée.

## TAUX D'OCCUPATION DE L'AIRE EN % :

	Janv	Fevr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aour	Sep	Oct	Nov	Déc	% Annuel
2015	30,2	28	44	54,7	52,4	40,5	40,5	34,0	24,3	67,6	10,1	7,3	<b>36,1</b>
2016	27,3	61,5	79	72,1	54,2	52,6	24,8	37,1	29,9	54,4	6,1	15,2	<b>42,8</b>
2017	12,4	6,38	26,37	20,33	31,21	51,08	49,60	48,79	50,17	75,16	15,08	12,98	<b>33,30</b>
2018	25,6	0	40,1	62,4	63,6	54,1	43,5	37,4	53,2	61,3	44,3	5,7	<b>41</b>
2019	0	3,4	44,9	57,3	33,4	46,4	54,6	59	61,4	75,5	57	26,9	<b>43,7</b>

## SCOLARISATION DES ENFANTS :

- **Engagement de scolarisation des enfants en âge de l'Être. (Primaire et CNED)**

- Liste des écoles où peuvent être scolarisés les enfants :

- École maternelle Pompidou – Avenue de l'Europe – 54700 PONT-A-MOUSSON  
**03.83.81.12.55**  
[ce.0541916P@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0541916P@ac-nancy-metz.fr)

- École élémentaire Pompidou – Avenue de l'Europe – 54700 PONT-A-MOUSSON  
[ce.0541916P@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0541916P@ac-nancy-metz.fr)

- Coordonnées des personnes ressources :

- CASNAV CAREP – Accompagnement des enseignants -Rectorat Nancy-Metz (site Saurupt)  
– 28 rue de Saurupt – 54000 NANCY  
Personne référente : Anne Kuhnel  
Tél : 03.83.86.27.33 – Fax : 03.83.86.27.14  
mel : [anne.kuhnel@ac-nancy-metz.fr](mailto:anne.kuhnel@ac-nancy-metz.fr) ou [ce.casnav-carep@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.casnav-carep@ac-nancy-metz.fr)

- Association « Amitiés Tsiganes » pour [le volet social](#) : service d'accompagnement des gens du voyage et pour [le centre de documentation](#) –  
**Médiation sanitaire** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019  
Adresse : 15 rue Laurent Bonnevey – Bâtiment Tilleul argenté – 54000 NANCY

- **Pierrick CLAUDE** - Coordonnateur Antenne Mobile Scolaire Enfants du Voyage 54  
Tél : 03.83.98.00.69  
Mél : [pierrick.claude@ac-nancy-metz.fr](mailto:pierrick.claude@ac-nancy-metz.fr)

# AIRE DE TOMBLAINE

## 8 PLACES DE STATIONNEMENT AGRÉÉES

DATE DE MISE EN SERVICE : Avril 2013

MAÎTRISE D'OUVRAGE : MÉTROPOLÉ DU GRAND NANCY

GESTIONNAIRE : **MÉTROPOLÉ DU GRAND NANCY**

N° DE TÉLÉPHONE A CONTACTER : 03.83.96.43.51



### HORAIRES D'ACCÈS A L'AIRE DES CARAVANES :

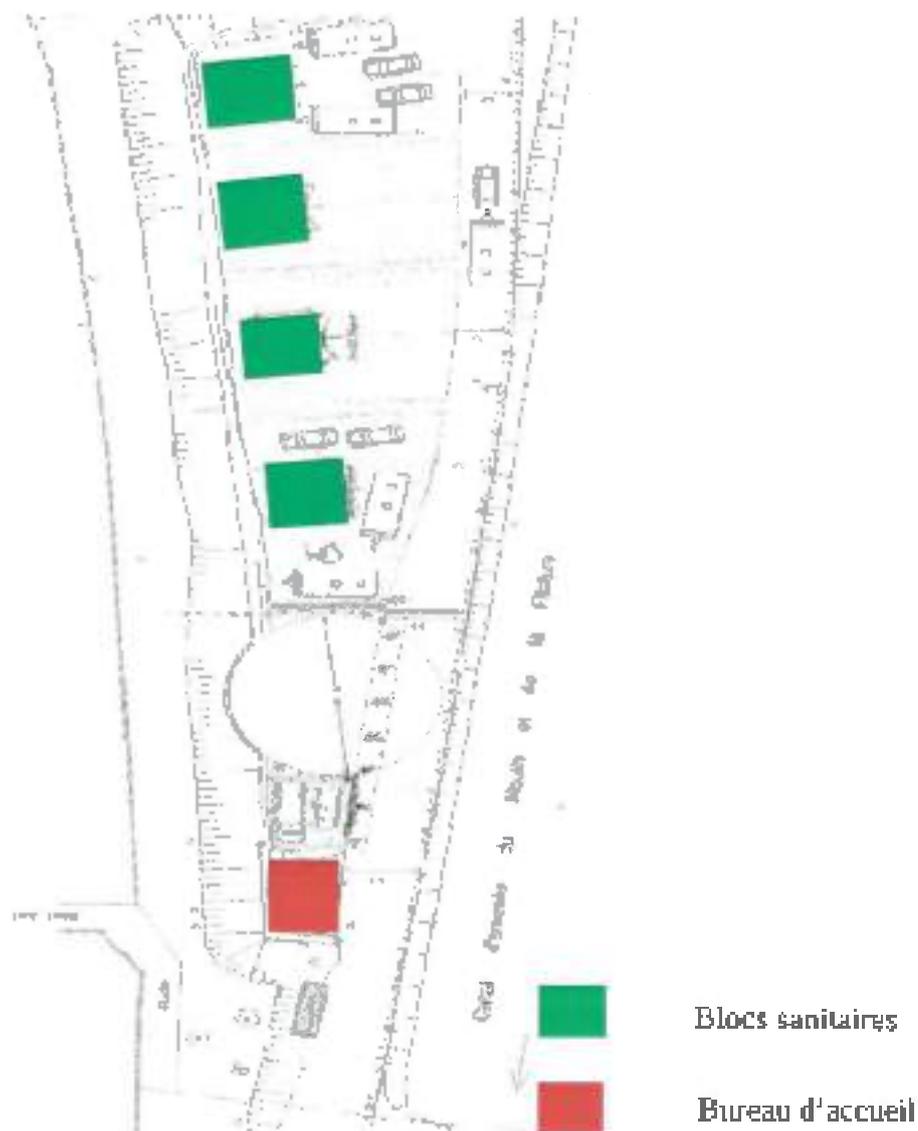
- lundi au vendredi de 9h00 à 11h00

**LOCALISATION** : boulevard de l'avenir - 54510 TOMBLAINE (parcelle cadastrale AT 0559  
- Propriété de la commune)

**CARACTÉRISTIQUES** :

- surface de l'aire : 2 405 m<sup>2</sup>,
- capacité : **8 places** de 75 m<sup>2</sup> chacune (1 caravane, son véhicule tracteur et le cas échéant sa remorque à usage ménager par place),
- **Blocs sanitaires individualisés** (superficie environ 30 m<sup>2</sup>) : 4 blocs sanitaires comprenant chacun 2 WC, 2 douches dont 1 place accessible pour les personnes à mobilité réduite, 1 local technique
- **1 bureau d'accueil** pour le gestionnaire superficie d'environ 29 m<sup>2</sup>

**PLAN D'ENSEMBLE DE L'AIRE** :



**TARIFS** : Les tarifs sont revus au 1<sup>er</sup> août de chaque année.

- **frais de séjour** :

2,63 € par nuit et par place (pas de tarification hivernale)

- **consommation des fluides** :

3,5759 € TTC par m<sup>3</sup> d'eau et 0,1295 € TTC par kWh d'électricité

- **système de télégestion en place sur l'aire**

### **CONDITIONS D'ACCUEIL SUR L'AIRE :**

• **Durée du séjour** :

- Durée du séjour limitée à **3 mois consécutifs** ;

- Durée entre chaque séjour : **1 mois minimum** ;

- **Dérogation** accordée à titre exceptionnel en cas de scolarisation d'enfants, pour leur permettre de terminer la période scolaire jusqu'aux vacances qui suivent immédiatement la fin du séjour initial.

• **Données financières** :

- Dépôt d'une **caution de 200 € ou 400 € (si 2 blocs sanitaires affectés)** ;

- Versement d'une **avance minimale** sur les droits de stationnement de **40 €** (redevance et charges liées aux fluides pour une semaine). Pas de dérogation de coupure des fluides lorsque le compte du titulaire de la place n'a plus un solde positif.

• **Pièces justificatives demandées** :

- Prise de connaissance (attestation par écrit) du règlement intérieur affiché sur l'aire ;

- Présentation à l'agent du livret de famille, d'une attestation d'assurance responsabilité civile, du certificat d'immatriculation ou carte grise de la caravane pour photocopie ;

- Réalisation d'un état des lieux au départ puis en fin de séjour.

• **Fermeture annuelle** :

- si nécessité d'entretien, fermeture annuelle de l'aire

### **TAUX D'OCCUPATION DE L'AIRE EN % :**

	Janv	Fevr	Mars	Avr	Mal	Juin	Juil	Aout	Sep	Oct	Nov	Déc	% annuel
2015	64,1	51,3	35,5	86,3	84,3	100	49,6	48,4	85	55,2	35,8	42,3	<b>61,5</b>
2016	34,2	25	46,7	44,4	31,7	44	55,4	54,6	33,6	12,1	75,4	87,5	<b>45,4</b>
2017	87,1	76,3	56,5	54,2	33,9	46,7	61,3	22,2	5	39,5	68,3	51,2	<b>50,2</b>
2018	50,8	58,5	63,3	42,1	49,2	6,7	24,2	30,7	63,8	38,3	65,4	49,6	<b>45,2</b>
2019	70,2	67	45,7	55	62,5	72,9	2	64,1	37,5	22,6	40	35,5	<b>47,7</b>

## SCOLARISATION DES ENFANTS :

- **Engagement de scolarisation des enfants en âge de l'être.**

- Liste des écoles où peuvent être scolarisés les enfants :

- **École maternelle Jules Ferry – 12 Rue Jules Ferry- 54510 TOMBLAINE**

**03.83.29.63.38**

**[ce.0541060J@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0541060J@ac-nancy-metz.fr)**

- **École élémentaire Jules Ferry – 12 Rue Jules Ferry- 54510 TOMBLAINE**

**03.83.29.46.51**

**[ce.0541055D@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0541055D@ac-nancy-metz.fr)**

- Coordonnées des personnes ressources :

- **CASNAV CAREP – Accompagnement des enseignants -Rectorat Nancy-Metz (site Saurupt)**

**– 28 rue de Saurupt – 54000 NANCY**

**Personne référente : Anne Kuhnel**

**Tél : 03.83.86.27.33 – Fax : 03.83.86.27.14**

**mel : [anne.kuhnel@ac-nancy-metz.fr](mailto:anne.kuhnel@ac-nancy-metz.fr) ou [ce.casnav-carep@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.casnav-carep@ac-nancy-metz.fr)**

- **Association « Amitiés Tsiganes » pour [le volet social](#) : service d'accompagnement des gens du voyage et pour [le centre de documentation](#) –**

**Médiation sanitaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019**

**Adresse : 15 rue Laurent Bonnevey – Bâtiment Tilleul argenté – 54000 NANCY**

- **Pierrick CLAUDE - Coordonnateur Antenne Mobile Scolaire Enfants du Voyage 54**

**Tél : 03.83.98.00.69**

**Mél : [pierrick.claude@ac-nancy-metz.fr](mailto:pierrick.claude@ac-nancy-metz.fr)**

# AIRE D'ACCUEIL DE TOUL

**34 PLACES** DE STATIONNEMENT AGRÉÉES

**DATE DE MISE EN SERVICE : Mars 2008**  
**MAÎTRISE D'OUVRAGE : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRES TOULOISES**  
**GESTIONNAIRE : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRES TOULOISES**



**N° DE TÉLÉPHONE A CONTACTER :**

**Fixe : 03.83.64.00.59 - Portable : 06.13.34.04.61**



**HORAIRE D'ACCÈS A L'AIRE DES CARAVANES :**

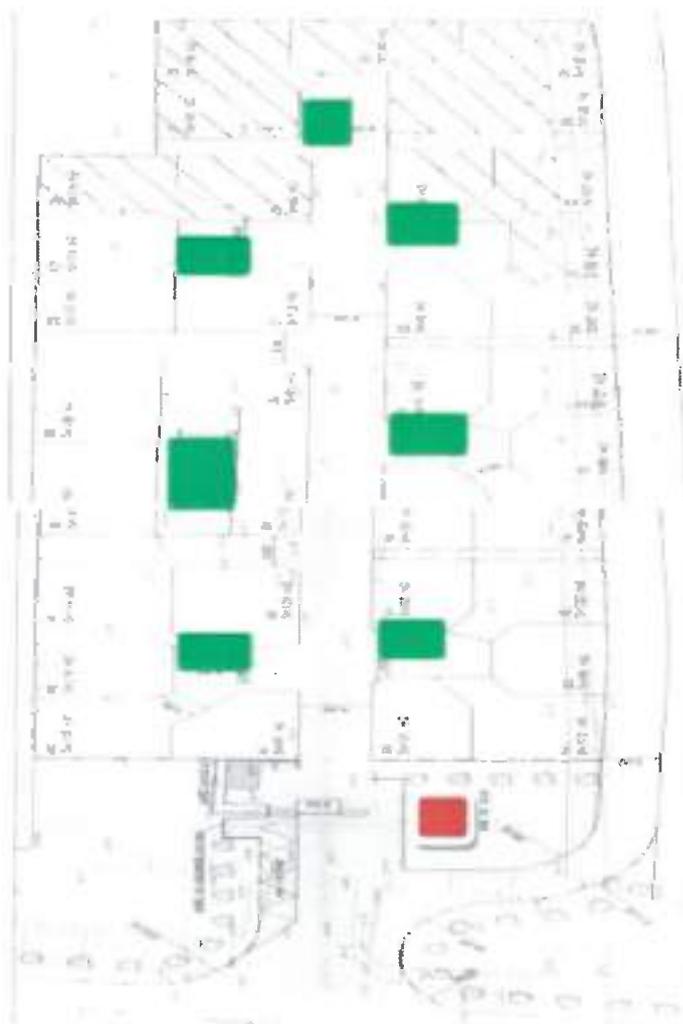
**Les jours ouvrables (du Lundi au vendredi sauf jours fériés) de 09h00 à 18h00**

**LOCALISATION** : route de Verdun D 904 – 54 200 TOUL (parcelles AB 60-61 et 62).

**CARACTÉRISTIQUES** :

- surface de l'aire : 6 500 m<sup>2</sup>,
- capacité : **34 places** entre 90 et 140 m<sup>2</sup>,
- **7 blocs sanitaires** comprenant chacun 2 WC et 2 douches dont 1 bloc accessible aux personnes handicapées comprenant 2 WC, 2 douches et 1 petit évier d'intérieur.
- **1 bâtiment à l'entrée de l'aire** comprenant un lieu d'accueil, un bureau de gestion, une salle de réunion ainsi qu'un logement à l'étage.

**PLAN D'ENSEMBLE DE L'AIRE** :



-  Blocs sanitaires
-  Bureau d'accueil et logement gardien

## TARIFS :

### - frais de séjour pour un emplacement :

- 3 € par jour par véhicule aménagé ou par caravane avec son véhicule tracteur ;
- 5 € par jour dans la limite de 2 véhicules aménagés ou caravanes avec leurs véhicules tracteurs, appartenant à la même famille, sur le même emplacement ;
- 2 € par jour par véhicule aménagé ou par caravane avec son véhicule tracteur pour les voyageurs de 60 ans et plus.

### - consommation des fluides : 3,40 € TTC par m3 d'eau et 0,15 € TTC par kWh d'électricité.

- exemples de tarification (hors fluides payés en fonction de la consommation) de 2 familles occupant l'aire ;

- **Famille 1** : possède 1 grande caravane et son véhicule tracteur + 1 petite caravane et son véhicule tracteur sur le même emplacement ;

- **Famille 2** : possède 2 grandes caravanes et leurs véhicules tracteurs sur deux emplacements différents.

Durée du séjour	Coûts selon la durée du séjour	
	7 nuits (du lundi matin au lundi matin suivant)	60 nuits
<b>Famille 1</b>	7 nuits x 5,00 = 35 €	60 nuits x 5,00 = 300 €
<b>Famille 2</b>	7 nuits x 5,00 = 42 €	60 nuits x 5,00 = 360 €

- pas de télégestion

## CONDITIONS D'ACCUEIL SUR L'AIRE :

### • Durée du séjour :

- Durée du séjour limitée à **2 X 90 jours maximum par année civile**,
- Interruption obligatoire de **30 jours** entre 2 stationnements.

### • Données financières :

- Dépôt d'une caution de **80 €**
- Paiement des droits de stationnement tous les vendredis de la semaine écoulée, et au moment du départ pour le séjour écoulé depuis le paiement du vendredi précédent.

### • Pièces justificatives demandées :

- Être « voyageur », c'est-à-dire faire partie de la communauté des gens du voyage ;
- Déclarer son identité et celle de son conjoint ou concubin ainsi que le nombre d'enfants à charge occupant chaque caravane ;
- Être en règle : papier d'identité, assurances en cours des caravanes et véhicules tracteurs et en responsabilité civile pour les dommages susceptibles d'être causés de leur fait aux tiers et aux installations ;
- Déposer au bureau d'accueil la carte grise de chaque caravane qui sera rendue au départ ;
- Remplir un registre d'entrée ;
- Respecter les obligations en matière de scolarisation des enfants.

## TAUX D'OCCUPATION DE L'AIRE EN % :

	Janv	Fevr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sep	Oct	Nov	Déc	% annuel
2015	0	10,1	26,7	35,3	17,1	4,7	7,7	11,8	46,2	44,8	16,4	12	<b>19,4</b>
2016	17,7	20,3	23	38,3	21,6	31	27,5	24,4	14,1	37,4	41,5	17,4	<b>26,2</b>
2017	15	35,2	44,2	39	19	30,1	26,4	24,2	43,2	45,5	34,6	27	<b>32,7</b>
2018	38,8	24,8	48,5	68	49,7	35,5	31	35	28,2	67,3	64,6	45,4	<b>44,7</b>
2019	42,6	30,6	28,8	32,8	21,5	31,9	34,4	35,5	45,4	49,8	47,5	80,6	<b>40,2</b>

## SCOLARISATION DES ENFANTS :

- **Engagement de scolarisation des enfants en âge de l'être,**

- **Liste des écoles où peuvent être scolarisés les enfants :**

- **École maternelle Régina Village : 25 Avenue du Président John Fitzgerald Kennedy  
54200 TOUL-**

**03.83.43.09.65**

**[ce.0541492D@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0541492D@ac-nancy-metz.fr)**

- **École élémentaire Pierre et Marie Curie : avenue des Leuques – 54200 TOUL**

**03.83.43.04.56**

**[ce.0541070V@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0541070V@ac-nancy-metz.fr)**

- **École élémentaire Maurice Humbert : rue des Leuques – 54200 TOUL**

**03.83.43.18.82**

**[ce.0541807W@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0541807W@ac-nancy-metz.fr)**

- **Collège ayant une convention d'accueil ponctuel pour les enfants bénéficiant des cours du CNEP :**

- **Collège Croix de Metz- Rue Place Majorelle- 54200 TOUL**

**03.83.43.06.89**

**Les jeudis matins en période scolaire de 10h10 à 12h.**

- **Coordonnées des personnes ressources :**

- **CASNAV CAREP – Accompagnement des enseignants -Rectorat Nancy-Metz (site Saurupt)**

- **28 rue de Saurupt – 54000 NANCY**

**Personne référente : Anne Kuhnel**

**Tél : 03.83.86.27.33 – Fax : 03.83.86.27.14**

**mel : [anne.kuhnel@ac-nancy-metz.fr](mailto:anne.kuhnel@ac-nancy-metz.fr) ou [ce.casnav-carep@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.casnav-carep@ac-nancy-metz.fr)**

- **Association « Amitiés Tsiganes » pour [le volet social](#) : service d'accompagnement des gens du voyage et pour [le centre de documentation](#) –**

**Médiation sanitaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019**

**Adresse : 15 rue Laurent Bonnevey – Bâtiment Tilleul argenté – 54000 NANCY**

- **Pierrick CLAUDE - Coordonnateur Antenne Mobile Scolaire Enfants du Voyage 54**

**Tél : 03.83.98.00.69**

**Mél : [pierrick.claude@ac-nancy-metz.fr](mailto:pierrick.claude@ac-nancy-metz.fr)**

## Tableau récapitulatif des caractéristiques des aires permanentes d'accueil

Localisation de l'aire	Surface place en m <sup>2</sup>	Nombre de Places	tarif(s) €	Eau m <sup>3</sup> en €	Électricité kWh en €	Assèchement	Durée occupation	Délai carence	Caution en €	Tarif hivernal en €	Avance sur l'aides en €
Jaray	77	17	3	3,21	0,10	non	3 mois	2 mois	80	-	30
Longbaillie	76	40	9,5 (forfait)	Inclus forfait	Inclus forfait	oui	3 mois	1 mois	250	-	-
Longroyon	110	12	4,2	4	0,18	oui	3 mois	1 mois	105	-	-
Luniville	91 à 130	20	2,5	4,8	0,19	non	2 mois	2 mois	150	-	50
Maxeville	130	60	3,39	3,58	0,13	oui	3 mois	1 mois	80	2	40
St-Si-Martin	75	15	9,5 (forfait)	Inclus forfait	Inclus forfait	oui	3 mois	1 mois	250	-	66,5
Neuves Maisons	75 à 198	14	3,1	4	0,13	non	3 mois	1 mois	130	-	-
Puissey	75 à 100	10	3,69 (1)	4,04	0,19	non	3 mois	4 mois	150	-	-
Prun-à-Mousson	102 à 210	40	4 ou 4+2 +3 et 2 (2)	5,45	0,15	non	3 mois	1 mois	80	4	-
Turbillone	75	8	2,63	3,58	0,13	oui	3 mois	1 mois	200	-	40
Toul	90 à 140	34	3,5 (3)	3,4	0,15	non	3 mois	1 mois	80	-	-

(1) tarifs progressifs suivant le durée d'occupation sur l'aire jusqu'à 45 nuits et au-delà de 60 nuits.

(2) tarifs progressifs suivant le nombre de véhicules et de caravanes stationnant sur l'aire et 24, pour les voyageurs de + de 65 ans.

(3) tarifs progressifs suivant le nombre de véhicules et de caravanes stationnant sur l'aire.

Les réglementations particulières de stationnement sur l'aire peuvent être accordées au cas de l'absence de places ou de cas d'impopularité.

